

L'ÉVOLUTION DE L'ÉMIGRATION TUNISIENNE EN EUROPE OCCIDENTALE ET SES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

INTRODUCTION

La population du Tiers monde immigrée en Europe occidentale représente aujourd'hui 38 % environ de l'ensemble des immigrants. Autrefois, l'immigration dans les pays riches de l'Europe venait plus particulièrement de l'Est et du Sud de ce continent. Dans la période récente, à l'ancienne migration espagnole et italienne, est venue s'ajouter un mouvement migratoire qui s'est accru à un rythme assez rapide : les travailleurs arrivent du Maghreb, du Portugal, de la Turquie et des régions tropicales. Ce changement est particulièrement net pour la France et l'Angleterre, anciennes puissances coloniales. Mais un courant migratoire s'est également manifesté dans d'autres pays d'Europe comme l'Allemagne Fédérale, les Pays-Bas et la Belgique.

La population tunisienne résidente en Europe occidentale est évaluée à 239 116 personnes au 31-12-1978 dont plus des 3/4 vivent en France (84,9) %. Selon les résultats du recensement de 1975 en France, leur place parmi les Maghrébins est peu importante bien qu'en évolution. Les immigrants tunisiens représentent ainsi 12 % des Maghrébins. Ce sont les Algériens qui sont les plus nombreux, représentant les 2/3 de la population maghrébine en France. Les raisons de cette différence tiennent au fait que la Tunisie est un pays comptant moins d'habitants d'une part et qu'il s'agit d'autre part d'une immigration récente.

Pour comprendre le renversement de la situation actuelle des courants migratoires et les conséquences socio-économiques sur les pays de départ depuis l'arrêt de l'immigration étrangère en Europe, il convient de rappeler tout d'abord les causes et l'historique des migrations tunisiennes vers l'Europe, puis de s'intéresser à l'établissement des conventions bilatérales signées par la Tunisie avec les pays d'accueil, au statut des travailleurs immigrés ainsi qu'à l'évolution de la situation de la main-d'œuvre. Une troisième partie examinera les conséquences socio-économiques sur les pays de départ depuis l'arrêt de l'émigration et le problème de retour.

I. - CAUSES ET HISTORIQUE DE L'ÉMIGRATION TUNISIENNE VERS L'EUROPE

L'émigration des travailleurs tunisiens vers l'Europe, et en particulier vers la France, a suivi le courant migratoire traditionnel des Maghrébins vers l'ancienne puissance coloniale. Elle s'explique aussi par l'histoire de la société tunisienne et par l'évolution récente de la Tunisie depuis son indépendance.

A. - CONTEXTE HISTORIQUE

Trois périodes sont à considérer : les périodes précoloniale, coloniale et post-coloniale.

a) *Avant la colonisation*, la structure économique et sociale de la société tunisienne est assez homogène et à caractère intraverti. Les relations humaines sont basées sur les liens agnatiques et un système économique de subsistance.

b) *Avec l'avènement de la colonisation*, des changements sont introduits. L'impact de la colonisation se traduit par une destruction du système socio-économique traditionnel fondé alors sur l'inaliénabilité des biens et l'indivision de la terre représentant la garantie du patrimoine familial et tribal. La politique de dépossession des terres vient à bout des résistances constituées par le patrilignage et les liens de sang. Elle précipite ainsi le mouvement d'exode rural qui s'accompagne d'une urbanisation spécifique et paroxystique. L'urbanisation ne s'explique pas seulement par le pouvoir attractif des villes, mais aussi par la destruction des structures agraires et la décrépitude des campagnes. Une partie de la population quitte ainsi le secteur rural et va gonfler celle des villes. C'est l'apparition du phénomène des bidonvilles. L'urbanisation pathologique s'accélère sans être accompagnée du phénomène d'industrialisation.

c) *A l'indépendance, en 1956*, la Tunisie connaît de profondes mutations. La priorité est donnée au développement social et économique. Si la condition juridique et sociale de la femme s'améliore et la scolarisation se développe, les efforts engagés dans le secteur industriel et artisanal, et dans le secteur des services, n'arriveront pas à résoudre le problème de l'emploi face à un accroissement accéléré de l'offre de travail.

**B. - DES MOTIFS SOCIO-ÉCONOMIQUES
POUSSENT LES TRAVAILLEURS À L'ÉMIGRATION**

a) Le principal facteur d'émigration est d'ordre économique

La structure de l'économie tunisienne est caractérisée par un secteur primaire surpeuplé, occupant 41 % de la population active en 1975 et un secteur secondaire réduit employant 29 % des actifs. C'est une structure type des pays en voie de développement. En outre le taux de sous-emploi est important surtout dans l'agriculture où il atteint 40 %. Les paysans quittent la campagne pour la ville en quête d'un nouveau travail. Mais ils vont en fait gonfler en ville le nombre déjà élevé des chômeurs, qui s'élève à 255 000 personnes en 1975, soit 15,7 % de la population active et 4,6 % de la population totale.

En outre, la pénurie des ressources naturelles est un facteur de désajustement entre l'offre et la demande d'emploi dans la mesure où l'industrialisation rencontre des difficultés de développement rapide. Avec un taux de croissance économique relativement lent, le chômage et le sous-emploi s'accroissent. Précisément au moment où la Tunisie se dégage du joug de la colonisation, la situation économique défavorable va déclencher le début des migrations vers l'Europe et notamment vers la France. D'abord individuelles et spontanées, celles-ci deviendront de plus en plus organisées.

b) Les mutations sociales

Elles constituent des facteurs favorables à l'émigration. Le développement de la scolarisation, l'accroissement de la mobilité interne (attraction des grandes villes et notamment de Tunis) et externe de la population, favorisent le déclenchement d'une émigration, généralisée par la suite par le développement de besoins nouveaux qui ne sont pas satisfaits faute d'emplois suffisants et bien rémunérés. Des jeunes qui abandonnent leur scolarité et ne trouvent pas de travail, quittent le pays dans l'espoir d'occuper un emploi et d'acquérir une formation professionnelle en Europe. En outre, des ouvriers spécialisés et même qualifiés du bâtiment, des industries de transformation et de l'hôtellerie, conscients des besoins des pays industrialisés, s'expatrient dans l'espoir d'une promotion et d'un meilleur salaire.

c) Le goût de l'aventure

A ces causes d'émigration, s'ajoute le goût de l'aventure et du risque renforcé par les parents ou amis installés à l'étranger. Ils leur font part des salaires plus élevés, des perspectives d'envois de mandats à la famille, des

mesures sociales dont ils bénéficient : allocation de chômage, prestations maladies, allocations familiales plus élevées en cas d'émigration familiale etc...

A cette poussée migratoire de la Tunisie correspond un appel en main-d'œuvre de la part des pays industrialisés d'Europe et tout récemment de la Libye.

d) Besoins en main-d'œuvre des pays d'immigration

Le déclenchement de l'émigration tunisienne répond aux besoins en main-d'œuvre des pays d'Europe et notamment de la France. La croissance économique rapide en France au cours des années 50 et 60, se heurtait à l'obstacle d'une main-d'œuvre insuffisante, résultat des pertes de guerre et de la faible fécondité enregistrée entre les deux guerres. En outre, la demande en logements créée par l'afflux des rapatriés d'Algérie entraîna l'essor du secteur du bâtiment. Un besoin pressant en main-d'œuvre non qualifiée se fait sentir précisément parce que les Français refusent d'occuper ces postes. Le développement accéléré du courant migratoire spontané va conduire à la conclusion d'accords bilatéraux avec les divers pays d'accueil.

II. - LES ACCORDS DE MAIN-D'ŒUVRE AVEC LES PAYS D'IMMIGRATION ET L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DES TRAVAILLEURS TUNISIENS A L'ÉTRANGER

A - LES CONVENTIONS DE MAIN-D'ŒUVRE AVEC LES PAYS D'ACCUEIL

Le gouvernement tunisien entreprend des démarches auprès des pays d'immigration qui aboutissent à la conclusion d'accords bilatéraux. Cette action est destinée à promouvoir l'émigration tunisienne mais aussi à régulariser, organiser et contrôler les flux migratoires avec l'étranger et en particulier avec la France où l'implantation de la main-d'œuvre tunisienne est la plus dense. La connaissance de son volume, de sa structure et de sa distribution régionale est indispensable, étant donnée l'importance qu'elle revêt pour le marché du travail tunisien.

Cinq conventions ont été signées avec la France de 1963 à 1971 (1) : la première, après la fin de la guerre d'Algérie en août 1963. Mais elle ne fut pas appliquée par suite de la nationalisation par le gouvernement tunisien des

(1) Cf. pour plus de détail l'article de Larbi TALHA, « L'évolution du mouvement migratoire entre le Maghreb et la France en longue période : 1921-1974 », *Revue Maghreb-Machrek*, la Doc. Française n° 61, janvier-février 1974.

terres de colonisation, en 1964. Une convention sur la sécurité sociale est cependant conclue en 1965. L'amélioration des relations diplomatiques avec la France aboutit en 1969 à l'application de la convention de 1963 et à l'installation d'une mission de l'*Office National d'Immigration Français à Tunis (ONI)*.

D'autres conventions ont été signées également :

- avec l'Allemagne fédérale en 1965 et 1969;
- avec la Belgique en 1969;
- avec l'Autriche en 1970;
- avec les Pays-Bas en 1971.

Enfin, avec la Suisse et la Norvège des accords moins importants sont aussi conclus.

Parallèlement à l'installation des missions étrangères en Tunisie pour le recrutement de la main-d'œuvre, l'Office des Travailleurs tunisiens à l'Etranger, de l'Emploi et de la Formation professionnelle est doté de nouvelles structures qui lui permettent de mettre fin aux inconvénients du système antérieurement usité, à savoir : l'absence de tout contrôle, l'abus commis par les intermédiaires et courtiers, les dispersions des efforts etc...

B. - ÉVOLUTION CROISSANTE DE L'IMMIGRATION PERMANENTE JUSQU'EN 1974

a) L'immigration des travailleurs

Avant 1969, date de l'installation d'une mission ONI à Tunis, l'émigration tunisienne, dans sa majorité, est clandestine. La plupart des travailleurs débarquent en France avec un passeport de tourisme. Là aidés par des cousins et amis, ils se mettent à la recherche d'un emploi et font régulariser leur situation à l'embauche.

Si on considère les données statistiques officielles publiées par l'OT-TEEFP (2), celles-ci ne donnent qu'une image réduite du phénomène migratoire en raison de ce que les résultats se rapportent exclusivement à des travailleurs transités par le canal officiel de l'Office Tunisien et qui ne représentent que 58 % des effectifs contrôlés par l'ONI. Le poids de la main-d'œuvre contrôlée au départ constitue jusqu'en 1969 moins du quart des placements effectués en France. La tendance est inversée après cette date et le nombre des régularisés s'établit aux alentours de 25 %. Des mesures exceptionnelles de régularisation intervenues en 1975, ont fait progresser ce taux à 80 %, cette année-là.

Durant la période 1964-1975, 99 503 travailleurs tunisiens permanents gagnent la France, dont 42 % sont en situation régulière à l'arrivée. Ce qui représente en moyenne 8 300 migrants par an (3). Mais l'évolution du mouve-

(2) Office des Travailleurs tunisiens à l'Etranger, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

(3) Cf. Tableau I, en annexe de cet article.

ment migratoire ne connaît pas le même rythme pendant la période envisagée. Deux phases peuvent être distinguées (4) :

- la première s'étale sur 5 ans, de 1964 à 1968 inclus. Le mouvement, timide au départ restera stationnaire pendant les quatre années suivantes avec un niveau qui restera inférieur à la moyenne de la période globale 1964-1975. Les effectifs vont doubler chaque année par rapport à 1964 (année de base = 100). L'indice passe à plus de 200 les années suivantes. C'est une immigration exclusivement anarchique qui obéit à des facteurs politiques et économiques : 27 780 Tunisiens quittent le pays pour aller chercher en France des moyens d'existence plus satisfaisants.

- la deuxième phase, amorcée en 1969 et allant jusqu'à 1973, est marquée par un essor considérable. Plus de 66 700 travailleurs se rendent en France, soit environ les 2/3 du total du mouvement sur la période 1964-1975. Ce chiffre représente plus de deux fois le flux migratoire intervenu dans la première phase. L'année 1969 se caractérise par un développement notoire puisque le volume des migrants se multiplie par quatre par rapport à 1964. Il faut noter que précisément au cours de cette année, une réactivation des accords de main-d'œuvre avec la France a lieu.

Un léger fléchissement apparaît durant les trois années suivantes (1970-1972); mais le niveau reste appréciable. L'année terminale 1973 de la deuxième phase peut être considérée comme l'année d'un véritable « boom migratoire » : 20 857 travailleurs partent en effet pour la France, soit le cinquième de l'ensemble des migrants tunisiens.

Parallèlement à l'accroissement des entrées des travailleurs, l'immigration des familles tunisiennes enregistre une augmentation.

b) L'immigration familiale

L'entrée des familles n'a pas toujours suivi le canal officiel et combien, au lieu de suivre après un laps de temps le chef de famille en France, ont quitté la Tunisie en même temps que le travailleur en qualité de touristes !

L'accroissement de l'immigration familiale, calculée en indice base 1967, a été nettement plus rapide que l'immigration individuelle et ce jusqu'à la veille de l'arrêt officiel en 1974. Depuis cette date, les entrées aussi bien familiales qu'individuelles ont nettement diminué :

Années	Familles	Individus
1967	100	100
1973	323	237
1975	306	192

(4) Pour une étude comparée sur l'ensemble de l'émigration maghrébine, cf. TALHA (Larbi), *op. cit.*

Toutefois la circulaire de juillet 1968 qui favorise la régularisation des familles des travailleurs étrangers, a permis à de nombreuses familles d'être régularisées. Il faut noter que le pourcentage des membres de familles contrôlées s'est toujours situé à un niveau sensiblement plus élevé que le taux de l'accession au travail par voie de régularisation.

Quelles que soient les modalités d'entrée, cette immigration massive des familles, traduit une volonté de la part des travailleurs de s'installer en France pour une période plus ou moins longue (5). Cette propension à s'installer dans le pays d'accueil se vérifie à travers l'étude de l'évolution de la structure des familles tunisiennes immigrées. En effet on note une modification dans la structure familiale qui s'exprime par l'augmentation du pourcentage des épouses et donc par la croissance du nombre des noyaux familiaux. Voici cette évolution selon les données de l'ONI :

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Pourcentage de conjoints	37,1	40,0	43,4	45 ,2	47,8	55,4

Le fait de bénéficier de prestations sociales avantageuses, notamment d'allocations familiales supérieures à celles perçues dans le pays de départ, ainsi que l'accès plus facile des Tunisiens à des logements plus convenables que les Algériens ou les Marocains, ont sans doute encouragé de plus en plus les travailleurs à faire venir leurs familles.

c) Evolution et caractéristiques de la population tunisienne immigrée en France

1° Les effectifs

On se souvient que les Tunisiens ont émigré plus tardivement que les Algériens et les Marocains. Mais le rythme d'accroissement de la population immigrée, relativement rapide, a permis à la communauté tunisienne de voir ses effectifs doubler en 1973 par rapport à son niveau de 1968 où l'on dénombre alors 73 262 personnes. Au 31 décembre 1974 les Tunisiens atteignent le nombre de 162 479 personnes en France. Cette augmentation des effectifs améliore leur score dans la représentation parmi les Maghrébins. Les Tunisiens voient en effet leur part augmenter et passer de 10,3 % en 1970 à 12,2 % en 1974.

Sur le plan de la *répartition géographique*, les Tunisiens connaissent trois régions privilégiées qui correspondent aux zones industrielles et commerciales. Elles regroupent les 3/4 des Tunisiens en France. Il s'agit de :

- la région parisienne 44,4 % ;
- la région Rhône-Alpes 15,8 % ;
- la région Provence Côte-d'Aur 20,7 % .

[5] Cf. Tableau II, en annexe de cet article.

Cette localisation est liée aux types d'activités exercées et aux caractéristiques socio-culturelles et géographiques des immigrants tunisiens qui sont originaires surtout de la bordure littorale de Bizerte à Sfax et de la région du Sud-Est qui regroupent les gouvernorats de Gabès et de Médenine.

2° La structure d'activité

On rencontre les Tunisiens presque équitablement répartis dans trois secteurs en 1975 :

- Dans les industries de transformation, 33 % ;
- Dans le bâtiment et les travaux publics, 32 % ;
- Dans le commerce et les services publics, 30 % .

Un très faible pourcentage est employé dans l'agriculture, soit 5 % .

Comparativement avec les autres Maghrébins, le travail des Algériens est surtout orienté vers les industries de transformation, le bâtiment et travaux publics (74 %). Toutefois 25 % d'entre eux travaillent dans le commerce et les services. Quant aux Marocains, ils se partagent entre les industries de transformation, le bâtiment (67 %) et l'agriculture (16 %) (6).

Mais au moment où l'émigration de la main-d'œuvre tunisienne vers l'Europe est en plein essor, les difficultés de la crise économique mondiale contraignent les principaux pays d'immigration à revoir leur politique en la matière.

III. - L'ARRÊT DE L'IMMIGRATION ÉTRANGÈRE EN EUROPE ET LES CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES SUR LES PAYS DE DÉPART

L'intensité élevée du chômage en Europe a cité les pays d'accueil à arrêter l'immigration des travailleurs étrangers. Au 31 décembre 1978, les pays de la CEE ont dénombré 5 815 521 chômeurs nationaux et étrangers, soit un taux de chômage de 6 % environ. Ces actifs non occupés sont localisés pour 22,8 % d'entre eux en France, 17,3 % en Allemagne Fédérale, 22,4 % en Angleterre et 27 % en Italie. Les autres pays groupent un pourcentage plus faible de chômeurs : 5,2 % en Belgique, 3,4 % en Hollande, 3,2 % au Danemark et 7,7 % en Irlande.

Les Maghrébins avec 79 822 sans emploi représentent en 1978 un peu plus du quart des chômeurs étrangers et 1,3 % de l'ensemble des chômeurs de la CEE. C'est justement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, principal employeur d'étrangers et en particulier de Maghrébins, que le chômage s'est développé.

(6) Cf. pour des données comparatives plus détaillées, l'article de Jeanne SINGER-KEREL sur « Les actifs maghrébins dans les recensements français, 1921-1975 », plus haut dans cet ouvrage.

L'arrêt de l'immigration étrangère, autre que celle des pays de la CEE a eu pour première conséquence une chute considérable des flux migratoires, en particulier tunisiens.

A. - L'ARRÊT DE L'IMMIGRATION ET LE PROBLÈME DE RETOUR

a) L'arrêt de l'immigration

La suspension de l'immigration des travailleurs contrôlés par l'ONI à partir du 5 juillet 1974 et l'arrêt des mesures de régularisation des travailleurs en France, font tomber les effectifs d'entrée à 4 190 personnes cette année-là contre 20 857 l'année précédente et 9 890 en 1972. L'effectif des entrées enregistré en 1975, soit 820 travailleurs, n'a jamais été aussi faible depuis le début du mouvement.

La suspension de l'immigration par les pays européens d'une part et la décision du gouvernement algérien d'arrêter l'émigration de ses travailleurs vers la France le 20 septembre 1973 d'autre part, modifient fondamentalement les données du problème. Ces deux mesures mettent un terme à l'émigration permanente des travailleurs maghrébins vers l'Europe. Les travailleurs saisonniers qui sont admis en nombre réduit, sont astreints à signer un engagement de retour au terme de la période prévue par le contrat. Quant à l'admission des familles des travailleurs, elle a connu bon nombre de vicissitudes, même si elle n'a jamais été entièrement interrompue.

b) Le reflux de la main-d'œuvre

Après les mesures arrêtant l'immigration étrangère, les pays européens ont décidé d'une aide au retour volontaire des immigrés dans leur pays d'origine. Ils proposent ainsi à tout étranger au chômage un certain montant s'il veut définitivement quitter le pays d'immigration. La France a institué pendant un certain temps un système d'aide au retour qu'elle a commencé à appliquer le 2^e semestre 1977. Cette aide fixée à 10 000 F a concerné près de 4 000 Tunisiens pour la période d'août 1977 à août 1979.

De son côté, la RFA, qui interdit l'entrée de travailleurs étrangers depuis novembre 1973, a également pris des mesures en vue d'inciter les travailleurs étrangers à repartir. Des contacts ont été pris à ce sujet avec des responsables tunisiens. La main-d'œuvre étrangère en Europe n'est plus perçue aujourd'hui comme un avantage mais comme un frein. Les pays européens veulent même retirer aux étrangers des emplois qu'ils occupent pour les attribuer à des nationaux. Mais ces derniers accepteront-ils de se substituer aux étrangers pour des travaux qu'ils ont toujours refusés ?

En ce qui concerne le pays de départ, la Tunisie qui a connu un reflux important de main-d'œuvre de Libye et dans une moindre mesure d'Europe,

soit près de 15 000 travailleurs, a dû organiser les retours. Elle a mis en place une politique de réinsertion pour éviter des retours anarchiques. Un service de réinsertion a même été créé depuis 1975 au sein de l'OTTEFP. Il assure la liaison entre les services de l'emploi et les travailleurs recherchant une occupation d'une part, et les organismes chargés d'aider à la réinsertion tels que l'Agence de Promotion des Investissements (API), les douanes, la direction du commerce, etc., d'autre part.

En ce qui concerne les intéressés eux-mêmes, des enquêtes ont montré que s'ils étaient prêts à réintégrer le pays pour participer à son expansion, ils ne veulent pas d'une précipitation. Leur décision est en rapport étroit avec ce que le pays offrirait en matière d'emploi, de salaire, de logement et de scolarisation des enfants.

B. - LA BAISSÉ DES TRANSFERTS DE DÉVISES ET L'IMPACT SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS

Les transferts de revenus effectués par les émigrants tunisiens se font sous diverses formes : envois de mandats-poste, virements bancaires, rapatriement de devises et de biens matériels lors des vacances ou des retours définitifs en Tunisie. La Banque Centrale de Tunisie comptabilise dans la balance générale des paiements les recettes assimilées au revenu du travail. Mais les montants ne forment pas la totalité des ressources transférées par l'émigration.

D'après le tableau qui suit, la France occupe le 1^{er} rang pour les transferts de fonds, même si la structure par pays d'accueil s'est modifiée dans le temps au profit de la Libye et de la RFA.

*Evolution des transferts de fonds en Tunisie
selon le pays d'accueil*

Pays d'accueil	1970	1971	1972	1973	1974	1975	Total
France	13 131	19 617	22 690	30 822	32 771	37 771	156 802
RFA	853	1 567	3 475	5 619	7 826	6 945	26 285
Libye	642	579	1 349	2 041	5 525	6 956	17 092
Autres pays	611	974	2 052	2 722	5 543	6 992	26 285
Ensemble	15 237	22 737	29 566	41 204	51 665	58 664	219 073

Source : Rapports annuels de la Banque Centrale de Tunisie.

Nous savons que les remises de l'émigration représentent un élément déterminant pour l'équilibre de la balance des paiements. En 1973, dans les pays maghrébins, l'apport des devises en Algérie avec 1 687 millions de francs, représente 20 % des recettes extérieures globales de ce pays; 1 036 millions de francs constituent pour le Maroc 24,70 % et pour la Tunisie, 446 millions de francs forment 11,6 % des recettes extérieures.

L'arrêt de l'émigration laisse présager une chute des montants des remises dans les années à venir. En Tunisie, l'accroissement des recettes de l'émigration en 1975 était de + 14 %, soit environ deux fois moins que celui de 1974 (+ 25 %) et près de trois fois moins que celui de 1973 (+ 39 %). Les recettes des émigrants seront subordonnées à la stratégie économique des pays bénéficiaires et en particulier à leur politique d'emploi.

L'émigration qui avait pour rôle, par ailleurs, d'alléger le marché de l'emploi, ne peut plus l'assurer aujourd'hui. L'arrêt de l'émigration a alors pour effet d'accroître le chômage des pays fournisseurs de main-d'œuvre.

C. — ACCROISSEMENT DU CHÔMAGE

L'emploi est le premier objectif du développement. Mais celui-ci reste tributaire de la balance extérieure. De plus, les mesures protectionnistes adoptées par les pays de la CEE ont restreint l'ouverture des marchés européens aux pays méditerranéens associés à la Communauté tels que le Maroc et la Tunisie. Les produits concernés sont les articles de l'industrie du textile et de l'habillement et les produits agricoles. L'impact de ces mesures se fait sentir au Maghreb surtout parmi les pays qui ont fondé leur politique d'industrialisation sur l'exportation de produits manufacturés à destination des marchés européens. Les entreprises fabriquant ces produits devront réduire leur personnel.

L'arrêt de l'émigration, la diminution des exportations et la croissance des importations de l'Europe suscitent, depuis la crise, et avec raison, des inquiétudes quant aux conséquences sur le niveau de l'emploi. Jusqu'ici les pays industrialisés ont contrôlé l'industrie et le commerce dans le monde. Mais les rapports entre ces pays et le reste du monde sont à redéfinir.

Les mouvements migratoires internationaux devront aussi s'inscrire dans une nouvelle perspective. Pour le Maghreb, et en particulier le Maroc et la Tunisie qui prévoient seulement la résorption de la demande de travail additionnelle, la recherche d'une nouvelle politique en matière de main-d'œuvre doit être envisagée d'autant plus que les perspectives d'emploi par la CEE et l'OCDE prévoient un accroissement du chômage jusqu'en 1985, ce qui risque de précipiter davantage le retour des travailleurs à l'étranger.

D. — ORIENTATION VERS DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS POUR LA MAIN-D'ŒUVRE

Devant la situation économique critique en Europe, la définition d'une nouvelle politique en matière de main-d'œuvre a dû être envisagée par le gouvernement tunisien. Parallèlement au réseau mis en place destiné à canaliser les retours, la Tunisie s'est préoccupée de trouver de nouveaux placements à l'étranger pour ses travailleurs. Tout en tenant compte de l'existence d'un

marché de l'emploi libyen, le pays s'est mis à étudier les possibilités d'emploi en Arabie Saoudite et dans les pays arabes du Golfe où il existe une main-d'œuvre étrangère appartenant à différentes nationalités, pakistanaise, indienne, iranienne, yéménite et égyptienne. Dans ce but, l'Office de l'Emploi a tenté une expérience depuis 1976 en Arabie Saoudite en permettant le placement de 400 travailleurs tunisiens dans ce pays selon le « schéma triangulaire », c'est-à-dire que des travailleurs tunisiens ont été placés par une entreprise allemande en Arabie Saoudite. Si les résultats de cette expérience permettent de croire à des perspectives encourageantes pour les travailleurs qualifiés, il n'en est pas de même pour la main-d'œuvre banale qui est concurrencée par la main-d'œuvre originaire des pays limitrophes peu exigeante en ce qui concerne les salaires. En admettant qu'il soit possible de placer la main-d'œuvre qualifiée au gré des disponibilités d'emplois sur les marchés étrangers, les responsables tunisiens pensent surtout à une action dans le cadre d'accords bilatéraux ou autres, qui viserait à une formation professionnelle sur demande, compte tenu des besoins en main-d'œuvre qualifiée des pays arabes. Ce qui permettrait à la Tunisie d'atteindre un double objectif : donner une qualification à la main-d'œuvre banale et lui procurer un emploi.

Mais si l'on se préoccupe du sort de la main-d'œuvre sans emploi en Tunisie, à qui désormais les portes de l'émigration vers l'Europe se sont fermées, il existe une autre inquiétude aussi, celle qui concerne l'avenir des jeunes immigrés en Europe qui atteignent l'âge de l'activité.

E. — LES PROBLÈMES POSÉS PAR LA DEUXIÈME GÉNÉRATION

L'établissement des travailleurs et de leurs familles en Europe s'est traduit par la présence d'un effectif important de jeunes.

Au recensement de 1975, on compte près de 400 000 Maghrébins de moins de 17 ans en France : les Algériens forment 71 % de la population de cet âge, puis viennent les Marocains avec 18,4 % et les Tunisiens avec 10,5 %. La présence de ces enfants pèse relativement lourd au niveau de chaque nationalité. Son poids atteint 37 % des Algériens, 26 % des Marocains et 27,7 % des Tunisiens. Les problèmes d'adaptation et d'insertion économique et sociale qu'ils posent sont importants. Ces jeunes appartiennent à la communauté maghrébine mais leur séjour prolongé en Europe fait qu'ils ont acquis des modes de vie différents de ceux de leurs parents. Pour le pays d'accueil, ils sont des étrangers et, pour eux, le pays d'origine est étranger. Conscients de ces problèmes, les pays maghrébins déploient des efforts pour faciliter leur adaptation sociale. Pour éviter leur acculturation, ils tentent de leur offrir des conditions leur permettant d'acquérir les valeurs culturelles nationales. L'organisation de cours d'arabe s'est faite à une date récente depuis 1976 pour l'Algérie et 1975 pour la Tunisie. L'enseignement intégré, c'est-à-dire dispensé à l'intérieur des horaires scolaires n'est encore qu'à son balbutiement, puisque 532 Tunisiens et 8 284 Algériens seulement sont concernés par cet enseignement en 1975.

Mais les problèmes concernent aussi la scolarisation en français (7). Celle-ci se limite en effet trop souvent à l'école primaire. Parmi les 229 766 Maghrébins scolarisés, le poids du premier degré atteint 81 % des effectifs marocains, 73 % des Algériens et 72 % des Tunisiens. La part des inscrits dans le second degré est très faible. Beaucoup de Maghrébins ne suivent pas une scolarité normale et les exclusions ne se font pas rares. En outre, ceux qui ont dépassé l'âge de la scolarité sont nombreux. L'école ne veut plus d'eux et ils se retrouvent sans formation. Les problèmes auxquels ils sont confrontés tous les jours sont nombreux. Mais les problèmes majeurs intéressent leur statut juridique et leur entrée dans la vie active.

a) Un titre de séjour lié à la situation des parents

A l'âge de 16 ans, les jeunes immigrés doivent se munir d'une carte de séjour suivant la situation de leurs parents. Mais suivant la conjoncture, si la situation de leurs parents se dégrade, la leur subira le même sort. Aussi, peut-on imaginer le sentiment de menace constant que peuvent vivre ces jeunes devant une telle situation.

Par ailleurs, quand ce n'est pas par filiation, la possibilité est donnée aux jeunes d'acquérir la nationalité française à leur majorité. Mais le choix est souvent difficile à faire. Faut-il accepter une carte de séjour qu'il faut constamment renouveler et craindre un retour forcé au pays ou bien acquérir la nationalité française, bénéficier de certains avantages et vivre partagé entre deux cultures ? (8).

L'acquisition de la nationalité française a porté sur un nombre croissant de ressortissants maghrébins ces dix dernières années. Ils sont 13 000 en 1975 à en avoir bénéficié. Depuis cette date le nombre de Tunisiens naturalisés oscille autour de 1 400 personnes par an. Il semble que de grandes facilités leur soient accordées puisque 72,4 % des naturalisés ont obtenu la nationalité française avec une durée de séjour inférieure ou égale à dix ans. Leur origine plutôt urbaine et leur degré de scolarisation les ont toujours fait paraître comme une population plus assimilable.

En réalité, les jeunes Maghrébins ne savent pas bien qui ils sont. En marge de deux cultures, ils ne se sentent ni maghrébins ni français.

Ceux dont l'école ne veut plus vont rejoindre leurs parents sur les bancs des chômeurs.

b) Les jeunes et le chômage

Parmi les Maghrébins, on compte en décembre 1980 81 473 personnes au chômage soit 5 % des chômeurs totaux et la moitié des chômeurs étrangers. Les

(7) Sur la question de la scolarisation cf. l'article de Françoise LORCERIE-HENRY plus loin dans cet ouvrage.

(8) Pour le problème du statut juridique des enfants nés en France de parents algériens immigrés, cf. l'article de Jacqueline COSTA-LASCOUX plus loin dans cet ouvrage.

jeunes représentent un pourcentage non négligeable de cet ensemble. Le manque de formation et de qualification les pénalisent sans aucun doute. De plus, le racisme de certains chefs d'entreprise qui refusent d'embaucher des Maghrébins, leur rend la tâche difficile. Les difficultés d'insertion professionnelle les placent dans une situation peut-être encore plus aiguë que celle de leurs parents (9).

CONCLUSION

Qu'il s'agisse de l'Europe ou des pays arabes du Golfe, la politique qui vise à sélectionner les partants rompt avec le système de la migration spontanée traditionnelle puisque les flux sont désormais soumis à des contrôles stricts de la part du pays fournisseur comme du pays d'immigration. On assiste donc à une nouvelle régulation des migrations internationales. Les travailleurs migrants sont désormais pris dans un système qui leur échappe ou presque et dans lequel ils ne sont plus que les instruments des accords bilatéraux.

Quant aux travailleurs maghrébins et tunisiens en particulier, leur sort n'est pas encore réglé en cette période de crise et de chômage. Les problèmes auxquels est confrontée la deuxième génération atteignant l'âge de l'activité sont encore plus préoccupants.

Khemaïes TAAMALLAH *

(9) Pour une étude plus exhaustive des problèmes de la nouvelle génération face au marché du travail, cf. l'article de Albano CORDEIRO, plus loin dans cet ouvrage.

* Faculté des Lettres et Sciences humaines de Tunis.

ANNEXES

TABLEAU I
*Evolution de l'immigration contrôlée au départ par l'OTTEFP
et à l'arrivée par l'ONI de 1964 à 1975*

Année	Effectifs contrôlés par l'OTTEFP (1)	Effectifs contrôlés par l'ONI [*] (2)	Effectifs de Tunisiens régularisés (3) = (2) - (1)	Taux de régularisation des travailleurs permanents en % (3) : (2)
1964	616	2 730	2 114	77,4
1965	849	5 776	4 927	85,3
1966	810	6 631	5 821	87,8
1967	1 010	6 534	5 524	84,5
1968	936	6 109	5 173	84,7
1969	4 155	14 925	10 770	72,2
1970	7 908	11 070	3 162	28,6
1971	8 008	9 971	1 963	19,7
1972	8 548	9 890	1 342	13,6
1973	4 250	20 857	1 667	79,6
1974	3 333	4 190	857	20,5
1975	527	820	293	35,7
	40 950	99 503	58 553	58,8

Sources : ONI et OTTEFP.

^{*} Y compris stagiaires pris en charge par l'AFPA.

TABLEAU II
*Evolution de l'apport en devises.
Economies sur salaires et autres revenus du travail
de 1962 à 1977*

Année	Montant en dinars [*]	Variation d'une année à l'autre en %
1962	464 757	-
1963	2 403 374	+ 417
1964	2 752 325	+ 15
1965	3 025 000	+ 10
1966	4 020 000	+ 33
1967	5 891 000	+ 17
1968	7 726 000	+ 31
1969	11 416 000	+ 48
1970	15 237 000	+ 33
1971	22 737 000	+ 49
1972	29 566 000	+ 30
1973	41 204 000	+ 39
1974	51 665 000	+ 25
1975	58 664 000	+ 14
1976	61 352 000	+ 5
1977	72 243 000	+ 17

Source : Banque Centrale de Tunisie, service « balance des paiements ».

^{*} 1 dinar tunisien = 11 francs environ.